NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.17/ISWG.I/1994/3
28 janvier 1994

ORIGINAL : FRANCAIS

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE :
GROUPE DE TRAVAIL AD HOC
INTERSESSIONS A COMPOSITION NON
LIMITEE SUR LE TRANSFERT DES
TECHNIQUES ET LA COOPERATION
23-25 février 1994
Points 2 et 4 de l'ordre du jour provisoire*

APERCU DE LA SITUATION ACTUELLE ET DES TENDANCES CONCERNANT LE TRANSFERT DES TECHNIQUES ECOLOGIQUEMENT RATIONNELLES

RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES

Lettre datée du 21 janvier 1994, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint le texte en français du document élaboré par la Tunisie suite à la recommandation de la Commission du développement durable à sa première session et intitulé "Centre d'écotechnologie en Tunisie" (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte ci-joint en tant que document officiel de la Commission du développement durable à sa deuxième session et de son groupe de travail ad hoc intersessions à composition non limitée sur le transfert de technologie et la coopération.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Slaheddine ABDELLAH

* E/CN.17/ISWG.I/1994/1.

Annexe

CENTRE D'ECOTECHNOLOGIE EN TUNISIE

Action 21 de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement recommande en particulier dans son chapitre 34 de prendre des mesures à l'échelle nationale et internationale afin d'améliorer la capacité des pays en développement de développer et utiliser des techniques environnementales et ceci à travers le renforcement des institutions et des systèmes d'information. Afin de concrétiser cette recommandation, la Commission du développement durable à sa première session a appuyé la mise en place aux niveaux international, régional, sous-régional et national, selon qu'il conviendrait, de centres écotechniques et le renforcement des centres existants. Le but de ces centres serait de faciliter la mise au point, le transfert et l'utilisation de techniques écologiquement rationnelles et des compétences connexes, en mettant l'accent sur les besoins des pays en développement, et de favoriser un développement durable, notamment dans ces pays (E/1993/25/Add.1, du 30 juin 1993, chap. I, par. 48).

Introduction

A l'opposé de l'approche purement scientifique et industrielle, le centre d'écotechnologie serait un centre de technologies servant essentiellement à la promotion et à la production de technologies environnementales appropriées qui intègrent à la fois la recherche sur le développement industriel et la formation.

Ainsi, le centre va combiner deux sujets importants discutés lors des rencontres internationales sur le développement durable : "la technologie" et le développement "des ressources humaines".

En insistant sur "le développement", "la promotion" et "la production" de technologies appropriées selon les conditions locales, de nouveaux éléments seraient ajoutés à la discussion internationale qui, à présent, met l'accent sur "l'accessibilité" et "les modalités de transfert de technologies".

En plus, l'approche tunisienne facilitera la coopération sur diverses actions de développement, en particulier dans les secteurs de la science et de la technologie, ainsi que le secteur productif, favorisant ainsi un système ouvert avec des répercussions positives sur d'autres domaines d'application de la technologie.

Ainsi, l'établissement d'un tel centre en Tunisie aiderait au développement des capacités nationales (capacity-building) et servirait d'exemple aux autres pays en développement, en particulier en Afrique et dans la région arabo-méditerranéenne.

Objectifs et nature du centre

Le premier objectif du centre est de servir comme point focal national, ensuite régional en Afrique et dans la région arabo-méditerranéenne avec pour objectif le développement de la capacité de la Tunisie, puis d'autres pays de la

région, de promouvoir, développer et produire dans la mesure du possible des technologies environnementales appropriées ainsi que le savoir-faire qui est nécessaire pour la mise en oeuvre efficace de programmes d'environnement et de développement durable.

Le second objectif consiste à développer une collaboration à l'échelle nationale et internationale dans le but de faire face aux défis de développement et d'environnement dans la région. Pour atteindre les objectifs préconisés, le centre d'écotechnologies assurera les activités suivantes :

a) Développer une base de données sur les technologies environnementales sélectionnées des pays industrialisés et en développement. le centre diffusera l'information aux usagers potentiels en Tunisie et dans la région afro-arabo-méditerranéenne;

b) Instaurer un centre de formation pour fournir, avec les universités et autres organismes d'éducation supérieure, de l'expertise dans l'utilisation des technologies environnementales et ce en accord avec les besoins spécifiques de la Tunisie et de la région. Ce centre de formation et de recyclage traitera des secteurs essentiels de la protection de l'environnement, à savoir :

i) Les secteurs de l'eau et de l'assainissement;

ii) La gestion et le recyclage des déchets;

iii) La protection du littoral;

iv) La conservation biologique et la lutte contre la désertification;

c) Instituer la recherche scientifique orientée essentiellement vers la recherche appliquée. Ceci sera élaboré en collaboration étroite avec surtout les instituts de recherche et les universités dans le domaine de l'ingénierie et de la technologie mais aussi de la gestion, des affaires et du commerce, donc le secteur public et le secteur privé. Il est à préciser que le centre fournira des services comme le contrôle de la qualité et l'évaluation de la technologie, et autres services pour la promotion du développement industriel. Il assurera donc la formation et la promotion des futurs promoteurs de l'environnement;

d) Fournir l'infrastructure adéquate et autres moyens pour rehausser le développement industriel de technologies environnementales selon les conditions de la Tunisie et les exigences découlant de l'application de son programme d'environnement et de sa législation. Cette technologie est l'expression même de l'effort systématique et intégré pour produire dans la mesure du possible une technologie appropriée en concertation avec les exigences nationales et celles des entrepreneurs étrangers et des investisseurs permettant l'innovation et pour effet d'entraînement des opportunités dans d'autres domaines d'application.

Structures institutionnelles

L'institution du centre d'écotechnologie nécessite une coopération étroite avec les différents acteurs dans la prise de décisions et dans la mise en oeuvre du projet.

Ces derniers comprennent en particulier, le gouvernement, les instituts de recherche scientifique, le secteur privé, les organismes financiers et les organisations non gouvernementales.

Le centre sera sous la responsabilité d'un conseil d'administration formé par les acteurs principaux et fonctionnera en tant qu'entreprise publique à caractère industriel et commercial (EPIC).

Coopération internationale

L'établissement de ce centre demande une approche conceptuelle qui promeut les investissements et l'assistance technique. Pour ceci, la collaboration bilatérale et multilatérale est nécessaire pour rendre efficace le fonctionnement du centre : en ce sens, la participation des pays industrialisés et des instances internationales qui ont déjà des relations avec la Tunisie dans les domaines de recherche, environnement et industrie, et ceci :

a) En ce qui concerne les objectifs scientifiques et de recherche ainsi que les attributions du centre une collaboration sera établie avec des instituts de recherche en Tunisie, dans la région et avec les pays industrialisés assurant ainsi une coopération Nord-Sud, et Sud-Sud, et la coopération triangulaire;

b) En considérant la dimension environnementale du projet, une collaboration sera établie avec les organisations nationales et régionales ainsi qu'avec les organisations des Nations Unies (le Programme des Nations Unies pour l'environnement, et le Programme des Nations Unies pour le développement), coopération bilatérale avec les pays industrialisés, etc.;

c) En considérant les aspects de coopération et d'investissement, des relations seront établies sur le plan national et régional avec les organisations spécialisées dans la promotion du développement industriel, avec les institutions internationales d'investissement, etc.;

d) En considérant le financement extérieur, des relations seraient établies avec les bailleurs de fonds tels que la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque interaméricaine de développement, le Fonds pour l'environnement mondial et le Programme des Nations Unies pour le développement et les pays donateurs.

Le coût

Le coût de la mise en oeuvre est à définir en fonction de la nature et des objectifs du centre. Cependant, il sera institué selon des critères internationaux en particulier en considérant des technologies à développer et l'extension possible du centre dans le futur.

Justification

Le premier bénéficiaire de ce projet est la Tunisie, qui par cette approche intègre des aspects environnementaux et économiques, des activités scientifiques et industrielles, et de l'introduction des instruments nouveaux dans la politique du pays, afin de développer ses capacités pour un développement

durable. D'autres pays peuvent en profiter et adopter une approche similaire avec l'aide du centre.

En plus, le centre offrira un nombre de services (diffusion des données, formation et coopération en recherche) qui seraient conçus d'une manière à ce que les pays afro-arabo-méditerranéens puissent participer et ainsi profiter directement de l'établissement de ce centre.